

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 9 septembre 2020 à 18h30

PRESENTS : BOUCHE Estel, BOUCHEREAU Pauline, FOURNIER Pascal, LABASSE Emmanuel, MARTIN Camille, ROUX Frédéric, SIMON Baptiste, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel

ABSENTS EXCUSES : CREGUT Sylvain, PANCRACIO Amélie (pouvoir à Mme Estel BOUCHE)

Mme Pauline BOUCHEREAU est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DOSSIER GASC :

Monsieur le Maire présente le plan et l'historique de l'échange de terrain fait avec la commune afin de faciliter le passage de réseaux.

La parcelle AC361 avait été donnée à M. et Mme GASC pour qu'il puisse faire un enrochement (ce qui a été fait partiellement pour des raisons de sécurité des réseaux). Ces derniers ont payé les frais de géomètre et de terrassement ; mais, pour passer l'acte chez le notaire, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Afin de régulariser la situation, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité cette délibération.

AIRE DE CAMPING-CAR :

Cet été, il y a eu un affaissement des fossés au niveau de la vidange des camping-cars du Camping municipal Les Bombes. Ce qui a entraîné de gros désagréments pour les riverains (odeurs nauséabondes, flaques d'eau usée...).

Monsieur Franck GIDON, riverain, a saisi la mairie et l'ARS par mail pour dénoncer ce problème.

La Commission des Travaux devra se réunir avec les gérants du camping pour envisager le déplacement du point de vidange en parcelle ZH 202. Les employés municipaux pourront faire les travaux. L'objectif est de le faire avant le mois de novembre prochain.

M. le Maire propose de faire racheter, par l'intermédiaire du SMAF, la parcelle ZH 81 d'une superficie de 680m² appartenant à Mme Simone FOURNIER pour pouvoir passer correctement les réseaux.

M. Pascal FOURNIER suggère de racheter l'ensemble des parcelles limitrophes.

M. Théo TALANDIER soulève le problème du stationnement des camping-cars pendant la période estivale.

Mme Camille MARTIN fait part d'un problème rencontré par le GAEC de Montmie : ils ne pouvaient plus sortir de leur exploitation. Ils demandent l'installation de panneaux (vaches, interdiction de stationner...) le long de la route.

Le problème des vans et des incivilités est également soulevé par M. Frédéric ROUX.

DELIBERATIONS ASSAINISSEMENT :

1) Le diagnostic

M. le Maire explique à l'assemblée que le diagnostic assainissement de la commune a plus de 10 ans ; et que par conséquent, aucune demande de subvention ou de taux d'intérêt intéressant n'est possible à ce jour.

Le diagnostic doit être demandé avant le 15 octobre 2020. Il peut être subventionné à hauteur de 80 %.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'élaboration de ce diagnostic.

2) Les travaux au bourg – Tranche 1 et 2

M. le Maire explique que les travaux d'assainissement sont en cours dans le bourg. Or, l'ancien conseil n'avait pas délibéré.

Afin de régulariser cette situation, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité d'entériner ces travaux.

3) Les travaux d'assainissement et d'eau potable – Lieux-dits La Guièze et Varennes

M. le Maire explique qu'il convient de désigner comme mandataire le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire pour la réalisation des travaux d'assainissement et d'eau potable pour les lieux-dits La Guièze et Varennes.

De ce fait, il convient de prendre quatre délibérations : une pour chaque type de travaux et pour chaque lieu-dit.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

REFECTION DE LA CHAUSSEE :

M. le Maire informe les membres du conseil que la réfection de la chaussée a été réalisée dans le bas du bourg suite aux travaux d'assainissement.

Il fait également part du fait que, lors de la réalisation de l'étude, 100 mètres de voirie n'a pas été chiffrés (enfouissement de réseaux secs). Ainsi, aucune subvention ne sera versée et un avenant sera proposé.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la réfection de ce morceau de voirie dans le bourg.

PROPOSITION DE L'ACHAT D'UN EXTINCTEUR :

M. le Maire soumet l'idée d'acheter un extincteur pour les locaux de la mairie. Aucun devis n'a été réalisé à ce jour et le problème du contrôle annuel se pose.

Mme Pauline BOUCHEREAU pose également la question pour l'école élémentaire.

Il convient de demander un devis et de négocier avec les Assurances Axa une baisse des tarifs.

RELATION AVEC LA GENDARMERIE :

M. le Maire fait le point sur ses relations avec la Gendarmerie de Besse et Saint Anastaise pendant la période estivale de cette année. Il s'avère que M. Pierre BABUT, employé municipal, s'est substitué régulièrement à la gendarmerie pour faire respecter les consignes sur la plage ouest ou dans l'enceinte de la patageoire.

Les gendarmes n'ont pas toujours répondu aux sollicitations de M. le Maire.

M. Pascal FOURNIER demande à vérifier la convention avec les MNS par rapport à la surveillance de la patageoire.

Mme Estel BOUCHE demande si les communes aux alentours peuvent faire pression pour demander l'installation d'une « gendarmerie estivale ». M. le Maire est d'accord mais le problème du logement se pose.

M. Baptiste SIMON propose de faire une réunion avec la gendarmerie et la commune de Murol afin de demander plus de ronde, notamment la nuit. Mme Camille MARTIN appuie cette idée.

DOSSIER SECTION :

M. le Maire donne la parole à Mme Estel BOUCHE par rapport à l'interpellation de M. Claude BELLON.

Mme Estel BOUCHE explique sa rencontre. Ce dernier pense qu'il y a un problème de gestion du budget au niveau des sections et demande de les remettre à plats.

Au niveau de la présentation du budget, il veut les recettes et les dépenses sur chaque ligne de section et non un seul montant (cela éviterait, selon lui, de faire des changements de lignes entre sections).

Sa proposition est de faire une seule ligne pour une seule et unique section (regroupement de l'ensemble des sections sur le budget).

Mme Estel BOUCHE est chargée de contacter la Sous-Préfecture d'Ambert pour vérifier qu'il est possible de faire qu'une seule ligne de comptabilité et de se renseigner sur les différentes possibilités. Elle souhaite organiser une réunion avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FSL :

Monsieur le Maire lit le courrier du Conseil Départemental au sujet du Fonds de Solidarité Logement.

M. Pascal FOURNIER précise, qu'au niveau de la commune, le CCAS est déjà actif.

Mme Pauline BOUCHEREAU évoque le fait que les petites communes sont toujours sollicitées alors que les dotations diminuent.

Un débat s'installe au sein du conseil.

La question des conditions de reversement de l'aide se pose et le courrier n'est pas très explicite à ce sujet.

M. le Maire demande à Mme Pauline BOUCHEREAU, responsable du CCAS, de se renseigner.

DELIBERATION - SERVICE DE REMPLACEMENT :

M. le Maire propose de délibérer sur la possibilité d'adhérer au service de remplacement des agents auprès du Centre de Gestion.

A ce jour, la commune n'adhère pas à ce service et ne peut faire appel à ce service.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité pour l'adhésion.

Pendant l'absence de Mme Florence DELAIGUE, agent comptable, Mme Aurélia RAYNAUD sera formée sur quelques domaines comptables par la société JVS.

DEMANDE DE MME ECALLE :

Monsieur le Maire lit le mail de Mme ECALLE à l'ensemble du conseil. Cette dernière y évoque l'allure des véhicules sur le Chemin de la Dent du Marais.

Il est proposé de mettre des panneaux limitant la vitesse à 30 km/h.

Mme Pauline BOUCHEREAU fait part, également, des plaintes devant l'Auberge de Moneaux.

M. le Maire explique qu'il y a la possibilité de demander des aides via les Amendes de Police.

POINT SUR LE BUDGET COMMUNAL :

M. le Maire fait part des dépenses. Le budget est très correct et M. le Maire souhaite un bon budget pour l'an prochain.

Il fait également part du changement de forfait Internet 4G des services administratifs de la mairie. Le réseau est plus rapide et moins cher.

Par contre, l'obsolescence des ordinateurs est un vrai problème au quotidien. Leur changement coûte trop cher. M. le Maire détaille un devis pour changer quelques pièces (dont les disques durs) et installer des onduleurs et NAS.

M. Frédéric ROUX propose de les faire payer par l'assurance. Il conviendra de se renseigner.

Le total du devis s'élève aux alentours de 1 030,87 €.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la validation de ce devis.

L'achat de panneaux d'affichage intérieurs et extérieurs sera à envisager.

DELIBERATION SIEG :

1) Le parking communal de Chambon des Neiges

M. le Maire propose un complément de l'éclairage public au niveau du parking communal de Chambon des Neiges à Moneaux. Il est possible de le mettre en place en aérien pour un coût de 3 500 € H.T.

Le SIEG prendra en charge 50% des frais et la commune, les 50 % restant.

M. le Maire informe qu'il a contacté Mme APARICIO, propriétaire des 500 Diabes à ce sujet.

Un débat s'installe pour savoir s'il est judicieux de mettre l'éclairage public à cet endroit.

Mme BOUCHE regrette l'aérien alors que le reste des lignes est enterré.

Pour certains membres du conseil, le parking est un lieu public et doit être éclairé.

Le problème n'est pas seulement le coût de l'opération, mais également l'esthétisme.

L'ensemble du conseil décide de demander un nouveau devis pour l'enfouissement de la ligne.

2) Les Moneaux Lodge

M. le Maire présente le projet relatif aux travaux d'éclairage public au lotissement de M. ROUDAIRE « Les Moneaux Lodge ».

Le coût de 48 000€ HT serait pris en charge à hauteur de 50% par le SIEG et de 50% par la commune.

Cette dernière prendrait en charge les 50% à la place du Syndicat Intercommunal de Chambon des Neiges car ce dernier n'est pas adhérent au SIEG. Puisque le terrain appartenant au Syndicat, une compensation du même montant serait demandée lors d'une prochaine réunion.

Il conviendrait ainsi de prendre une délibération par le conseil municipale et une autre par le conseil syndical.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la convention à prendre avec le SIEG.

Le problème des réseaux d'assainissement près de l'Auberge de Moneaux est posé. Il conviendra de se renseigner.

POINT CONSEIL DEPARTEMENTALE :

1) Les zones humides

Les équipes du département viendront dès lundi prochain pour le retrait du remblai chez MM. LAYDIER et LAGEIX.

Le remblai sera stocké dans la carrière. Ceci est une très bonne nouvelle pour la commune qui n'aurait pas pu payer pour l'intégralité de ces travaux.

2) Les passerelles du Lac

M. le Maire a interpellé les agents du conseil départemental sur les dégradations des passerelles. Leur équipe les refera par tiers chaque année et elles seront plus larges.

3) L'enrochement du Lac

L'enrochement près de l'habitation de M. Jean-Michel ALLARD sera refait dans l'hiver.

4) La reprise du mur en pierre

Le mur sera repris également par l'équipe technique du conseil départemental.

5) La sécurité du trottoir en front de lac

Une lisse a été demandée en front de lac au conseil départemental. Pour tout ce qui est en lien avec la sécurité publique, la commune peut bénéficier des amendes de police.

Le Conseil départemental fera une étude et un chiffrage.

6) L'emplacement du panneau d'agglomération « Varennes »

Un arrêté doit être pris pour le mettre en zone d'agglomération. A ce jour, le panneau n'est pas correctement placé.

DOSSIER CARON :

M. le Maire a demandé à M. William CARON, ancien propriétaire du lotissement de Moneaux, si la commune pouvait lui racheter la parcelle ZO 317 pour faciliter les travaux d'assainissement.

Ce dernier accepte de rétrocéder directement ce terrain à la commune

DOSSIER PAULINE BOUCHEREAU :

Mme Pauline BOUCHEREAU, conseillère municipale, quitte la salle.

M. le Maire, dans le cadre de l'installation agricole de Mme Pauline BOUCHEREAU en tant que jeune agricultrice et suite au passage de la commission agricole sur le terrain, propose de lui attribuer des parcelles communales suivantes :

- La parcelle communale portant la référence cadastrale ZW 32 (L) d'une superficie de 19 240m² à Moneaux ;
- La parcelle communale de la section des Angles portant la référence cadastrale ZX 11 (Pa) d'une superficie de 6 350m² à Saraveille ;
- Une partie de la parcelle communale de la section « Les Angles, Moneau Petit, La Guieze, Serrette » portant la référence cadastrale ZW 3 (BT & L) d'une superficie de 15ha.

Le Conseil municipal doit délibérer pour un bail pluriannuel sur 5 ans.

Mme Camille MARTIN demande s'il y a un loyer. M. le Maire répond que la Commission agricole fixera le montant. Cette dernière devra impérativement se réunir pour convenir les tarifs du loyer.

A ce jour, aucun agriculteur n'est intéressé par ces parcelles.

Les membres du Conseil donne un avis favorable et se félicite de l'entretien futur de ce terrain.

REVISION DE COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

M. le Maire explique, que suite aux dernières élections municipales, il convient de nommer les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Les membres du Conseil municipal désignent :

1^{er} titulaire : Baptiste SIMON

1^{er} suppléante : Camille MARTIN

2^{ème} titulaire : Frédéric ROUX

2^{ème} suppléant : Daniel VAUZEILLES

3^{ème} titulaire : Théo TALANDIER DE LESPINASSE

3^{ème} suppléante : Pauline BOUCHEREAU

MISE A JOUR DU SITE INTERNET :

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour le site internet de la commune.

M. Baptiste SIMON se propose de passer en mairie dans les prochains jours pour le faire.

COURSE DE COTE :

M. Pascal FOURNIER souhaite demander un devis pour uniquement la pose de fils et de piquets de clôture.

ACHAT D'UN REFRIGERATEUR :

M. Pascal FOURNIER propose l'achat d'un réfrigérateur pour que les agents techniques puissent mettre leur déjeuner. Il serait installé aux ateliers municipaux.

Les membres du Conseil émettent un avis favorable.

TERRAIN COMMUNAL SITUE DERRIERE L'HABITATION DE MMES ARVEUF :

M. Pascal FOURNIER propose de le vendre car la commune n'en a aucune utilité (mais il y a une servitude avec le terrain du voisin).

De plus, il faudrait le nettoyer.

REFECTION DU LAVOIR DE MONEAUX :

Pierre BABUT, agent technique, a acheté le matériel et refera les joints du lavoir prochainement.

PATAUGEOIRE :

Une pompe est tombée en panne depuis l'an dernier et doit être impérativement changée.

INVASION DE RATS DANS LE BOURG :

Avec les travaux d'assainissement et le confinement suite au Covid-19 (la campagne de dératisation n'a pas eu lieu), la prochaine campagne de dératisation est programmée après le 15 septembre 2020.

COMMISSION CADRE DE VIE :

M. Patrice THERY, employé technique, est actuellement en congés et M. Pascal FOURNIER souhaite sa présence à la prochaine réunion de la Commission Cadre de vie.

Mme Estel BOUCHE signale que des gabions ont été commandés par l'ancien conseil municipal. Le problème est de trouver le lieu pour les installer et de connaître les techniques pour les remplir. Elle précise également que le Conseil départemental ne souhaite pas de gabions.

Et elle propose de demander aux Etablissement MORO de faire un avoir sur la prochaine facture de l'an prochain.

CHAMBON DES NEIGES :

M. Théo TALANDIER propose de faire une étude avec un groupe d'étudiant STAPS car l'étude, déjà réalisée, a plus de 10 ans et avait coûté chère à la collectivité.

M. le Maire suggère de demander également à des groupes de chantiers d'insertion pour améliorer différents lieux sur la commune. L'entrée du bourg devrait être dégagée pour mettre en valeur le bourg et les jardins.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

Les tables de la Maison des Associations doivent être réparées ou changées. Un devis sera demandé ainsi que le chiffrage du coût des travaux pour la création d'une cuisine dans les locaux de la MDA afin de pouvoir inscrire cette opération au prochain budget.

MICRO-CRECHE ET TRANSPORT SCOLAIRE :

M. Daniel VAUZEILLES demande la date d'ouverture de la micro-crèche à Murol et quelles sont les communes qui pourront en bénéficier. M. le Maire répond que l'ouverture est prévu pour le printemps 2021 (mais les travaux n'ont pas encore commencés) et que les quatre communes du Syndicat de la Vallée Verte pourront en bénéficier.

M. VAUZEILLES fait part d'une demande relative au ramassage scolaire pour un enfant à Montmie. M. le Maire précise qu'il convient de s'adresser au Conseil départemental.

Il est 21h45, la séance du conseil est levée.